

Vous envisagez des travaux importants dans l'entreprise : extension, rénovation de bâtiments agricoles, pose de panneaux photovoltaïques après démontage de la toiture, démolition d'un bâtiment... pensez à l'amiante, ainsi qu'à votre santé et à celle de vos proches !

Vos bâtiments ont-ils été construits avant juillet 1997 ? Si oui, ils peuvent contenir de l'amiante.

Pour en être sûrs, procurez-vous le dossier technique amiante (DTA) que doit constituer le propriétaire des lieux et qui comprend les rapports de repérages amiante y compris dans les cas de démolition.

Ce document important doit d'ailleurs être présenté obligatoirement aux entreprises réalisant des travaux dans le cadre de l'évaluation des risques qui leur incombe.

Un doute subsiste ? Faites réaliser un prélèvement et une analyse, notamment avant la réalisation de travaux.

→ Pour trouver un diagnostiqueur près de chez vous, vous pouvez consulter le site suivant : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

La présence d'amiante est confirmée, ne prenez aucun risque, faites appel à une **entreprise certifiée** pour le retrait de l'amiante, qui dispose de la qualification, des techniques, du personnel formé, des équipements de protection collective et individuelle qui s'imposent.



1 – Comment effectuer une recherche sur les entreprises certifiées ?

3 organismes (Qualibat, Afnor et Global Conseil) certifient :

➤ Certification chez QUALIBAT

- Cliquez sur le lien suivant :

https://www.qualibat.com/rechercher/?wqq_type%5B%5D=Entreprise

Et vous accédez à la zone de recherche des entreprises certifiées QUALIBAT :

- Renseignez la localisation souhaitée
- Le rayon
- Le type de travaux : AMIANTE

➤ **Certification chez AFNOR**

- Aller sur le site AFNOR avec le lien suivant :

<https://certification.afnor.org/gestion-des-risques-sst/traitement-de-l-amiante>

- Chercher dans le menu « Documents à télécharger » à droite de l'écran et cliquer sur « Liste des entreprises certifiées. Cela vous permettra de télécharger directement le tableau des entreprises certifiées AFNOR.

➤ **Certification chez GLOBAL CERTIFICATION**

- Aller sur le site GLOBAL CERTIFICATION avec le lien suivant :

<https://www.global-certification.fr/images/CERTIFICATION/AMIANTE/AMIANTE-ENTREPRISE/global-certification-liste-certifies-amiante.pdf>

Et vous accédez au tableau des entreprises certifiées GLOBAL CERTIFICATION.

2 – Comment savoir si l'entreprise que j'ai choisie est compétente pour les travaux prévus ?

Les entreprises disposent d'une certification unique mais avec mention d'un ou plusieurs secteurs d'activités, le cumul de plusieurs secteurs étant possible.

Ainsi le certificat doit faire mention d'un à plusieurs secteurs d'activités parmi les 6 définis :

Intitulé du secteur d'activité	Exemples de travaux (supposés et non exhaustifs)
A : ouvrages extérieurs	<i>Retrait de toiture en amiante ciment, bardage...</i>
B : ouvrages intérieurs de bâtiment	<i>Retrait de dalles, colles, panneaux, faux plafond...</i>
C : installation fixes de traitement de l'amiante	<i>Retrait d'amiante dans des matériels type portes coupe-feu, fenêtres (mastic), joints de vieilles chaudières...</i>
D : génie civil et terrains amiantifères	<i>Terrassement sur sol amiantifère, retrait d'enrobé amianté...</i>
E : installations industrielles	<i>Désamiantage de machines, hauts fourneaux, fours...</i>
F : matériels et équipement de transport	<i>Désamiantage de rames de métro RATP, wagons et voitures SNCF ...</i>

3 – Procédures à réaliser par le responsable de l'entreprise effectuant les travaux :

Selon le cas :

- Un plan de retrait des matériaux contenant de l'amiante,
- Un plan de démolition en prévoyant le retrait préalable des matériaux contenant de l'amiante,
- Un plan d'encapsulation (techniques permettant le maintien des matériaux en place : encoffrement, doublage, fixation par revêtement, imprégnation).

Ce plan doit être transmis sur demat@amiante un mois minimum avant le début des travaux.

Lien vers le site : <https://www.dematamiante.travail.gouv.fr/demat-amiante-frontend/#/auth/login>